

AN 2016
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 janvier 2016 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. CORET Emmanuel, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette, (Conseillers –ères Municipaux – pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Albine BERGEON (représentée par M. Emmanuel CORET), M. Christian BLANCHET (représenté par M. André DUCAILLOU), M. Christophe DELAGE (représenté par M. Bernard THALAMY)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Pierre-Louis CHRETIEN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 – BUDGET : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

02 – SIAEP : désignation d'un représentant de la commune

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 – BUDGET

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles

L 161 2-1 et L 212 1-29

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,
 Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et
 mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits
 ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget
 primitif 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses
 d'investissement 2015 avant le vote du budget 2016 dans la limite des
 crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de
 l'exercice 2016, non compris dans les crédits afférents au remboursement
 de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé
21 – immobilisations corporelles	24 500.00 €	8 166.00 €
23 – immobilisation en cours	79 303.35 €	26 634.00 €

02 – SIAEP

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par courrier du 3 décembre 2015, reçu en préfecture le 10 décembre 2015, Monsieur Daniel DEMARTY a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de :

- représentant du conseil municipal de la commune d'Aureil auprès du SIAEP des Allois,
- Président du SIAEP des Allois,
- Président du Syndicat Vienne Combade

Compte tenu des motifs invoqués et conformément à l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales, les décisions sont effectives à partir de la date de réception en mairie, du courrier de validation de la préfecture, soit le 5 janvier 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE pour représenter la commune d'Aureil au SIAEP des Allois :
 - Monsieur Emmanuel CORET comme délégué titulaire

LA SEANCE EST LEVEE A 19h15

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian	EXCUSE	CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	EXCUSE
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	SECRETAIRE	NOUHAUD Colette	